



## Focus réglementation

# Ubbink fait le point et vous guide

Zoom sur les écrans pare-pluie dans le DTU 31.2 (mai 2019)

### Quels sont les rôles et obligations des écrans pare-pluie ?

Pour les constructions à ossature bois, la pose du pare-pluie est obligatoire dans quasiment tous les cas de figure afin de protéger de façon pérenne l'isolant thermique et l'ossature bois contre l'environnement extérieur (humidité, pluie, neige, nuisibles...).



Écran pare-pluie

| Revêtement extérieur                                   | Obligation d'un pare-pluie   | Document concerné            |             |
|--|--|------------------------------|-------------|
| Bardage rapporté en lames de bois ou bardeaux de bois  | Oui  | NF DTU 41.2                  |             |
| Revêtement en lame à claire-voie*                      | Oui et conforme aux spécifications des colonnes « pare-pluie posé derrière un bardage à joints ouverts » des tableaux 6a et 6b du NF DTU 31.2 PI-2 (CGM**) | Annexe A du NF DTU 41.2 PI-1 |             |
| Bardage en panneaux de bois contreplaqué avec finition | Pose à joints creux verlicaux  | Oui                          | NF DTU 41.2 |
|  | Pose à joints verlicaux garnis ou revêtus d'un couvre joint  | Facultatif selon DPM***      |             |

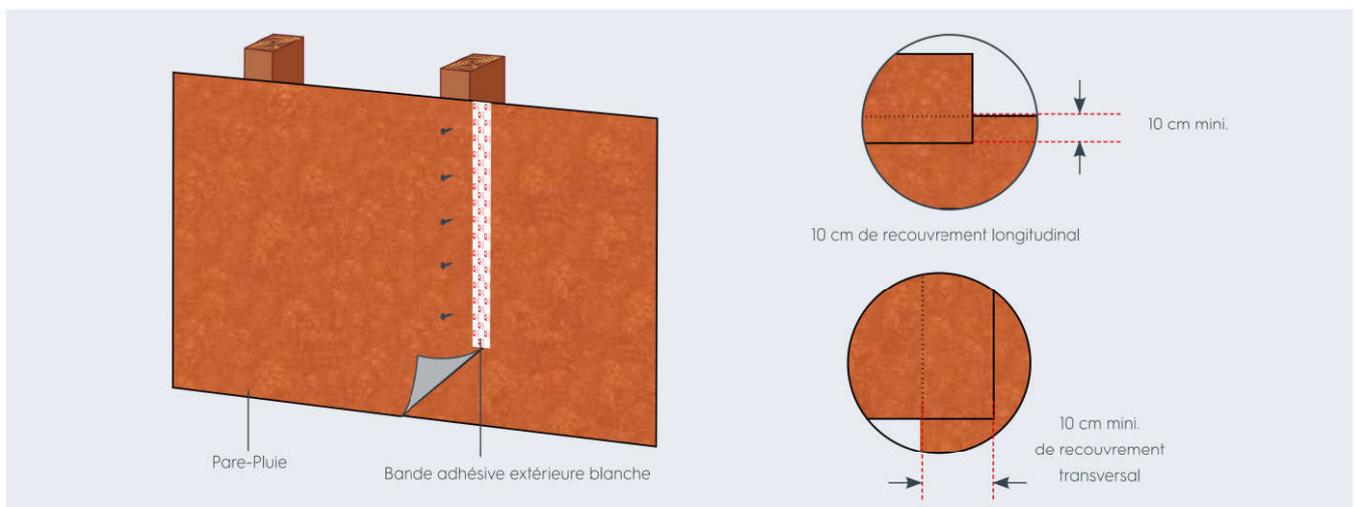
\*L'annexe A du NF DTU 41.2 PI-1 limite la hauteur de ces ouvrages depuis le sol.

\*\* CGM : Critères Généraux de choix des Matériaux (partie 12 du DTU).

\*\*\* DPM : Documents Particuliers du Marché.

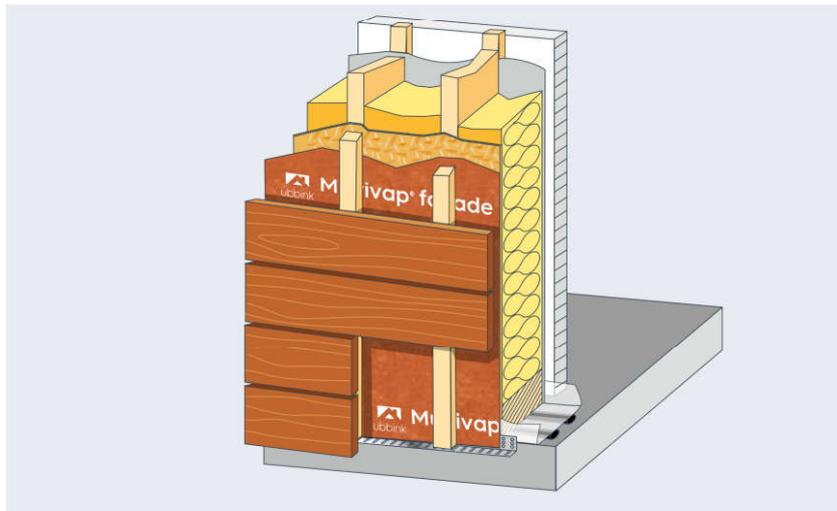
## Comment mettre en œuvre un écran pare-pluie ?

### Recouvrements



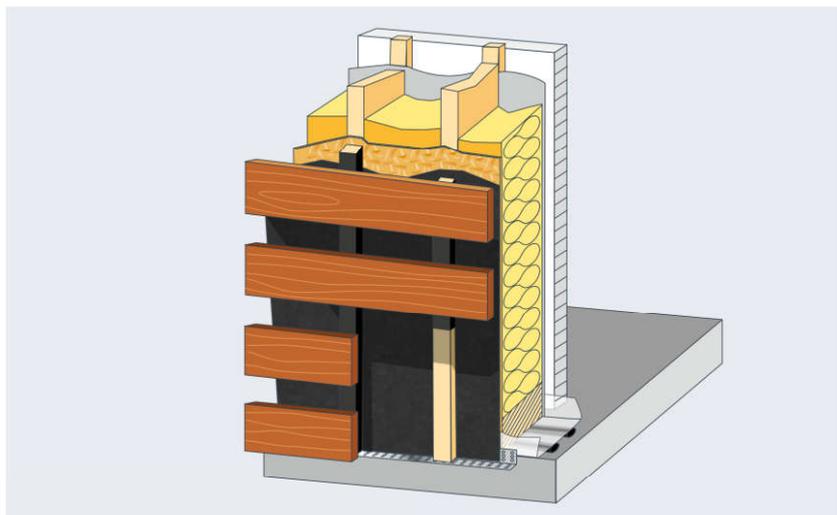
## Étanchéité durant la phase chantier

La norme NF DTU 31.2, parue en mai 2019, introduit la notion d'étanchéité des écrans pare-pluie durant la phase chantier, c'est-à-dire le laps de temps entre le moment où le pare-pluie est posé et le moment où le revêtement extérieur est installé.



### Pour les revêtements extérieurs à joints fermés

En plus de l'écran classique, ayant passé les traditionnels tests d'étanchéité à l'eau et de résistance après un vieillissement de 336 heures, permettant ainsi une exposition maximale aux intempéries (et U.V) de 15 jours, **le DTU crée une nouvelle classe d'écran permettant une exposition maximale de 3 mois après avoir validé les tests suite à un vieillissement de 1000 heures.**



### Pour les bardages ajourés ou à claire-voie

La validation des tests après un vieillissement U.V de 5 000 heures, spécifiques aux écrans pare-pluie destinés aux bardages ajourés ou à claire-voie, reste en place permettant ainsi une exposition maximale de 6 mois jusqu'au recouvrement.

| Type de revêtement extérieur   | Possibilité de mise en œuvre d'un :   |   |                            |
|--|---|---|----------------------------|
|  | Pare-pluie souple avec étanchéité de niveau W1 après vieillissement 336h ou 1 000h UV | Pare-pluie souple avec étanchéité de niveau W1 après vieillissement 5 000h UV | Écran rigide en fibre bois |
| Bardage à joints fermés y compris au niveau des points singuliers  | Oui   | Oui   | Oui                        |
| Bardage à joints ouverts (joint $\leq$ 8 mm et somme de la surface des joints $<$ ou $=$ à 1,5 % de la surface totale de la façade), ou bardage à claire-voie au sens annexe A du NF DTU 41.2 P1-1 | Non   | Oui   | Non                        |
| Autres types de revêtements extérieurs   | Cas de figure non visé dans le DTU 31.2   |   |                            |

NOTE : pour les bardages en bois conformes au NF DTU 41.2 sont considérés à joints fermés les lames posées à clins, à rainure/languettes, les bardeaux, et les panneaux contreplaqués à joints fermés. Pour les bardages ne relevant pas du NF DTU 41.2, le référentiel technique qui s'applique indique si le bardage est à joint fermé ou à joint ouvert.